

FORMATION SSIAP 1

Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Dernière mise à jour le 21 juillet 2026

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif de la certification SSIAP 1 est l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Dans le respect de la législation, de la réglementation, des procédures et des consignes, l'agent de sécurité incendie s'assure du maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des dispositifs de sécurité incendie de l'établissement, et assure le secours à victime et l'assistance à personnes.

PUBLIC CONCERNÉ

Candidat à l'obtention du diplôme SSIAP 1 ou postulant à un emploi d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH), devant justifier des qualifications prévues par l'arrêté du Ministère de l'Intérieur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ❖ Formation en présentiel uniquement ;
- ❖ Formation théorique et pratique en alternance ;
- ❖ Exposé interactif animé par un formateur en sécurité incendie titulaire du SSIAP ;
- ❖ Ateliers d'apprentissage en sous-groupes ;
- ❖ Évaluations certificatives conformément aux exigences de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel des services de sécurité incendie des ERP et IGH ;
- ❖ Certificat SSIAP 1 délivré aux candidats ayant validé les deux épreuves certificatives.

Encadrement pédagogique : formateur disposant de l'expérience et des compétences pour dispenser l'ensemble des modules de formation, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005.

ACCESSIBILITÉ

Chaque situation est étudiée au cas par cas pour permettre une intégration adaptée. Merci de contacter notre référent handicap (06 33 78 85 31 / ludovic.lemaire@pulsart-formation.com) dès l'inscription pour tout besoin spécifique.

VALIDATION ET CERTIFICATION

RÉFÉRENCE

FI-SSIAP1

Modalité : Présentiel

CONTACT

06 33 78 85 31

contact@pulsart-formation.com

www.pulsart-formation.com

TARIF

850 € net de taxes / participant

Eligible CPF

AGREMENT

Agrément Préfecture de Police de Paris
n°75-2025-0001 (3 degrés de qualification, 5 ans)

DÉLAI ET MODALITÉS D'ACCÈS

Inter : voir calendrier des sessions. Intra : dates à convenir sous 15 jours minimum.

Inscription via la fiche contact du site, e-mail (ludovic.lemaire@pulsart-formation.com) ou téléphone (01 48 99 80 79).

PRÉ-REQUIS

Maîtrise de la langue française — lu, écrit, parlé (test de positionnement réalisé en centre) ;

SST, PSE 1 ou PSC de moins de deux ans ;
Aptitude médicale sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois (modèle fourni).

Conditions précises à l'article 5 de l'arrêté du 2 mai 2005.

RECONNAISSANCE NATIONALE

Fiche Répertoire Spécifique : RS 5641

Formacode : 42811 — SSIAP

Code ROME : K2503

Certificateur : Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Échéance de l'enregistrement :
31/12/2026

- ❖ **Validation** : délivrance du diplôme SSIAP 1 en cas de réussite à l'examen final, sous l'autorité d'un jury officiel
- ❖ **Taux de présentation à l'examen** : 92,9 % (26 candidats présentés sur 28 sur la période 2025/2026 ; 2 absences pour raisons personnelles)
- ❖ **Taux d'obtention** : 93 % sur 2025/2026 ;
- ❖ **Taux de satisfaction** : 100 % sur 2025/2026 ;
- ❖ **Validation de blocs de compétences** : non.

Passerelles et équivalences

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, plusieurs parcours permettent d'accéder à l'emploi d'agent de sécurité incendie sans suivre la formation SSIAP 1 complète :

- ❖ sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, pompiers militaires et marins-pompiers (module complémentaire sans évaluation)
- ❖ sous-officiers titulaires du PRV 1, de l'AP 1 ou du certificat de prévention
- ❖ titulaires du bac professionnel « sécurité prévention », du BP « agent technique de prévention et de sécurité », du CAP « agent de prévention et de sécurité » ou de la mention complémentaire « sécurité civile et d'entreprise »
- ❖ titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers depuis moins de trois ans (module complémentaire)
- ❖ titulaires d'un diplôme ERP 1 ou IGH 1 délivré avant le 31 décembre 2005 (stage de remise à niveau)
- ❖ Chaque situation fait l'objet d'une étude de dossier individuelle

Suites de parcours et débouchés

- ❖ Évolution possible vers le SSIAP 2 (chef d'équipe) après 1 607 heures de travail en qualité d'agent de sécurité incendie
- ❖ Le SSIAP 1 permet d'occuper la fonction d'agent de sécurité incendie en ERP et IGH
- ❖ Taux de retour à l'emploi en Île-de-France : 66 % sur la période 2025 (source France Travail).

Maintien des connaissances

- ❖ Recyclage triennal en matière de sécurité incendie, organisé par un centre de formation agréé ;
- ❖ Recyclage tous les deux ans en matière de secourisme ;
- ❖ Remise à niveau obligatoire en cas de dépassement du délai de recyclage ou de moins de 1 607 heures d'activité durant les 36 derniers mois.

PROGRAMME

Le feu et ses conséquences

- ❖ Le feu
- ❖ Comportement au feu

Sécurité incendie

- ❖ Principes de classement des établissements
- ❖ Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- ❖ Desserte des bâtiments
- ❖ Cloisonnement d'isolation des risques
- ❖ Évacuation du public et des occupants
- ❖ Désenfumage
- ❖ Éclairage de sécurité
- ❖ Présentation des différents moyens de secours

Installations techniques

- ❖ Installations électriques
- ❖ Ascenseurs et nacelles
- ❖ Installations fixes d'extinction automatique
- ❖ Colonnes sèches et humides
- ❖ Système de sécurité incendie

Rôles et missions des agents de sécurité incendie

- ❖ Le service de sécurité
- ❖ Présentation des consignes de sécurité et main courante
- ❖ Poste de sécurité
- ❖ Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- ❖ Mise en œuvre des moyens d'extinction
- ❖ Appel et réception des services publics de secours
- ❖ Sensibilisation des occupants

Concrétisation des acquis

- ❖ Visites applicatives
- ❖ Mises en situation d'intervention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuves certificatives

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury extérieur au vu de deux épreuves :

- ❖ un QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme ;
- ❖ une épreuve pratique en deux étapes : réalisation d'une ronde avec anomalies, dans un délai raisonnable, et découverte d'un sinistre. Des questions du jury sont ensuite posées au candidat ; à l'issue, il renseigne une main courante sur l'une des anomalies constatées.

Le candidat doit obtenir la note de 12/20 minimum à l'épreuve écrite. Il est ensuite évalué apte ou inapte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

En cas de réussite aux épreuves, le candidat devient titulaire du diplôme SSIAP 1, certifiant officiellement son aptitude à exercer en tant qu'agent de sécurité incendie. Une attestation de validation est également remise à l'issue de la formation.



SATISFACTION
100 %



TAUX D'OBTENTION
93 %



EFFECTIF MAX.
12



DURÉE
70 h (hors examen)